



# L'essentiel

## NEWSLETTER

N°14  
22 FEVRIER 2017

### La Suisse doit élargir son réseau d'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

Le gouvernement doit cependant vérifier à nouveau les conditions de cet échange avant tout premier envoi.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les banques collectent des données fiscales pour 38 pays. Le gouvernement propose d'en rajouter 41 autres l'année prochaine. Cela correspond aux engagements de la Suisse. Mais l'autorisation du Parlement ne doit pas dispenser le gouvernement de vérifier à nouveau l'existence d'un « level playing field » et la confidentialité des données avant de les envoyer en septembre 2019.

En octobre 2014, la Suisse s'est engagée, comme une centaine d'Etats désormais, à adopter le standard de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR), à partir de 2017. Il n'est pas question de revenir sur cet engagement, et les banques privées soutiennent l'approbation de chaque arrêté fédéral qui autorise le gouvernement à rajouter des pays à la liste des Etats partenaires de la Suisse. Cette autorisation ne signifie cependant pas que le gouvernement n'a plus aucune vérification à effectuer avant d'envoyer des données à ses partenaires. Pourquoi ? D'une part parce qu'entre le moment où la sécurité des données a été vérifiée dans un pays et celui où il en reçoit effectivement de la Suisse, il se sera écoulé deux ou trois ans. D'autre part parce que le standard de l'OCDE repose sur l'assistance administrative mutuelle, à travers une convention multilatérale, et il ne ferait aucun sens que la Suisse soit la seule à envoyer des renseignements à un pays.

### La Suisse en retard

Cela peut paraître paradoxal, au vu du grand nombre d'Etats partenaires soumis à l'approbation du Parlement, mais la Suisse est en retard par rapport au calendrier fixé par l'OCDE et le G20. Elle est à ce jour un des rares pays qui déclare officiellement qu'elle n'échangera pas, avec une majorité de partenaires, en 2018 comme elle s'y est engagée, mais en 2019, compte tenu de ses lois et de ses processus démocratiques. Il n'y a là aucune critique, et même plutôt une certaine fierté, mais il faut être conscient que la Suisse est en retard et que cela agace l'OCDE et certains Etats du G20. Ceux-ci craignent bien sûr que l'exemple suisse n'incite d'autres Etats à reporter aussi certains échanges à 2019. L'avenir nous dira si cela se produit – il serait préférable que non, pour les raisons développées ci-dessous.

Une réaction fréquente à ce qui précède est de renvoyer au site de l'OCDE<sup>1</sup>, qui recense les activations bilatérales de l'EAR, et de noter qu'aucun pays n'a à ce jour prévu d'envoyer des données à plus de 51 partenaires, alors que la Suisse en annonce déjà 79 en tout. En outre, aucune activation n'est mentionnée pour le Brésil, la Chine, l'Indonésie ou la Russie par exemple. Deux remarques s'imposent à cet égard :

- Le site de l'OCDE ne reflète pas encore tous les engagements pris par les Etats. En effet, une activation *bilatérale* ne devient effective que lorsque deux pays



se sont portés réciproquement sur leur liste de partenaires. Or, pour les Etats qui ne sont pas des « early adopters », ce qui est le cas des Etats précités et de la plupart des pays soumis à l'approbation du Parlement, le délai pour qu'ils envoient leur liste de partenaires est fixé avant l'été 2017. Ce n'est qu'ensuite que l'ensemble des activations sera public.

- Pourquoi donc la Suisse ne fait-elle pas de même et n'attend-elle pas l'été pour déclarer ses intentions ? La réponse tient à notre processus parlementaire et aux consultations officielles qui sont publiques. Elle découle aussi du fait que la Suisse a choisi de ne pas rendre obligatoire pour les banques la « wider approach ». Cette méthode d'application de l'EAR, adoptée par la majorité des Etats participants, comme Dubaï, Luxembourg, Singapour ou Londres, oblige les banques à recueillir les informations fiscales sur tous leurs clients depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou 2017, sans préjuger des Etats auxquels ces données seront transmises. Mais en Suisse, l'EAR doit être activé avec un pays donné pour que les banques prélèvent les données de ses résidents. C'est pourquoi le Parlement doit adopter les arrêtés fédéraux avant la fin de l'année.

### Une dernière vérification

Le Conseil fédéral adoptera son message vers le milieu de l'année, de sorte que le Parlement n'aura que les sessions d'automne et d'hiver 2017 pour se prononcer. C'est aussi un avantage, car à ce moment, les intentions des autres pays devraient avoir été dévoilées et l'on pourra constater qui échangera avec qui en

septembre 2018. Il sera alors plus facile de vérifier si la Suisse est la seule à accorder l'EAR à un pays donné ou non. Cela étant, il y aura encore certains Etats dont tous les partenaires ne seront pas connus, notamment ceux qui au lieu de s'appuyer sur la convention multilatérale de l'OCDE préfèrent les accords bilatéraux, plus longs à négocier. Il serait donc bienvenu que le gouvernement suisse, avant d'envoyer effectivement des données à un pays en septembre 2019, vérifie à nouveau que la Suisse ne fasse pas cavalier seul, et que ses principaux concurrents envoient aussi des renseignements fiscaux au même pays. A défaut, les clients qui le souhaitent ne manqueront pas de pratiquer l'arbitrage réglementaire et le but de l'EAR, à savoir la lutte contre l'évasion fiscale, ne sera pas atteint.

A ce propos, le cas des USA, qui ne se sont pas engagés à appliquer le standard de l'OCDE, est toujours problématique. La loi américaine FATCA ne prévoit qu'une réciprocité limitée, notamment en présence d'un compte détenu par une entité juridique dans un Etat tiers. En outre, FATCA n'oblige pas à communiquer le solde des comptes, ce qui rassure les clients résidents d'un pays sans impôt sur la fortune (et il y en a beaucoup !). Seule, la Suisse ne changera rien à cet état de fait. Elle doit donc motiver, à chaque occasion, les autres pays et les instances internationales à augmenter la pression sur les Etats-Unis pour qu'ils adoptent le standard de l'OCDE et élargissent la réciprocité. Le travail des banques sera simplifié et les lacunes comblées.

Enfin, la question de la confidentialité des données échangées préoccupe nombre de clients, notamment en Amérique latine ou en Asie. Leurs

soucis ne sont pas d'ordre fiscal, mais concernent bien leur intégrité physique, en raison des risques de corruption et des jeux politiques dans leur pays. L'OCDE et les Etats-Unis ont mené des examens sur place pour vérifier la sécurité des données et le respect des règles de confidentialité, mais il y a souvent une différence entre la théorie et la pratique. Fin 2017, les premiers échanges entre « early adopters » auront eu lieu, mais il sera encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. En septembre 2018 auront lieu les premiers échanges vers les pays dont les résidents s'inquiètent. Puisque la Suisse ne sera en position d'échanger avec eux qu'un an plus tard, en septembre 2019, elle serait bien inspirée de vérifier juste avant si un scandale lié à une utilisation abusive des renseignements fiscaux est survenu. Dans un tel cas, plutôt que de suspendre l'échange comme le permet le standard de l'OCDE, il vaut mieux tout simplement ne pas le commencer, tant que les défaillances du pays receveur ne sont pas corrigées.

On voit ainsi que tant le « level playing field » que la confidentialité des données méritent d'être vérifiés une dernière fois avant l'envoi de données à l'étranger. En approuvant les arrêtés fédéraux qui lui sont soumis, le Parlement pourrait inviter le gouvernement à agir de la sorte.

---

<sup>1</sup> <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/international-framework-for-the-crs/exchange-relationships/>